

REGLEMENTS DES CONCOURS D'AGILITE [CHAPITRE 17]

17 MATCHS SANCTIONNÉS

- 17.1 Un match d'agilité sanctionné est une compétition à laquelle des chiens âgés de 12 mois ou plus qui sont reconnus ou dont la race figure à la liste races diverses, tel que désigné par le Conseil d'administration, peuvent concourir, mais non pour des points en vue d'obtenir un titre d'agilité.
- 17.2 Toute association ou club reconnu du CCC qui désire tenir un match d'agilité sanctionné selon les règlements du CCC doit obtenir l'approbation du CCC. La demande d'obtention d'une date de match doit être faite sur le formulaire fourni par le CCC et envoyé au membre du Conseil du CCC pour la zone.
- 17.3 L'octroi des dates pour les matchs d'agilité sanctionnés relève du membre du Conseil du CCC pour la zone.
- 17.4 La demande d'une date doit être reçue au moins 60 jours avant la date du match proposé. Les dates sont accordées selon le principe du premier arrivé, premier servi. Dans des circonstances exceptionnelles, le membre du Conseil du CCC pour la zone peut approuver une date demandée à moins de 60 jours d'avis.
- 17.5 Les personnes intéressées à juger des matchs d'agilité sanctionnés doivent communiquer avec leur représentant d'agilité du CCC.
- 17.6 Un club qui organise un match d'obéissance doit nommer un président d'agilité, un secrétaire de match et des préposés à l'enceinte. Les clubs qui tiennent un match d'agilité sanctionné doivent avoir en leur possession des copies de l'édition la plus récente des Règlements des concours d'agilité.
- 17.7 Le match peut offrir des classes parmi toutes les classes officielles et non-officielles. Un chien ne peut pas concourir dans une classe pour laquelle il a obtenu un titre. Un chien détenant un titre peut exécuter le parcours mais il ne reçoit pas de rubans ni de prix.
- 17.8 Aucun pointage obtenu à un match d'agilité sanctionné ne peut être considéré comme étant une étape en vue d'un titre d'agilité.
- 17.9 Les Règlements des concours d'agilité s'appliquent à tous les matchs d'agilité sanctionnés, à l'exception des sections portant sur les titres d'agilité.
- 17.10 Des rubans ou des cartes indiquant une note de passage peuvent être offerts à des matchs d'agilité sanctionnés et les renseignements suivants doivent paraître sur le devant de chaque ruban/carte : le nom du club ou de l'association tenant le match, les mots «match d'agilité sanctionné» et «pointage de passage». Les rubans pour les pointages de passage sont couleur or. On ne décerne un ruban ou une carte qu'aux chiens ayant obtenu un pointage de passage. Les couleurs suggérées pour

les rubans ou cartes de classement, le cas échéant sont les suivantes : premier - or; deuxième - rose, troisième - beige et quatrième - gris.

- 17.11 La procédure de préparation du match doit suivre la procédure prévue pour les concours d'agilité approuvés.